

## PROCES-VERBAL DE REUNION DU COMITE DE VALIDATION, N° 2023-08

Date :19/09/2023	Heure :11h	Lieu : Locaux CN-ITIE	Rapporteur : Moustapha Walata
------------------	------------	-----------------------	----------------------------------

### Participants :

Présent	Représenté	Excusée
Voir la liste de présence		

Mardi le 19 septembre 2023, s'est tenue la 8<sup>ème</sup> réunion du comité ad-hoc chargé de passer en revue toutes les activités réalisées pour satisfaire les différentes exigences de la Norme ITIE, et de préparer la validation de la Mauritanie en janvier 2024.

A 11h, la réunion s'est tenue dans les locaux du CN-ITIE, en présence du président du CN-ITIE et les membres du comité ad-hoc qui ont pu se libérer.

Le président a commencé par remercier les membres du sous-comité ad-hoc, en suite il a donné un résumé général sur l'état d'avancement de la préparation de la validation. Et il a expliqué le travail accompli, durant la semaine écoulée, au niveau du règlement intérieur du CN-ITIE.

**Abdellahi houmetallah** membre du comité ad-hoc et représentant de TotalEnergies au sein du GMP, a proposé certaines suggestions à propos de l'article 10 du règlement intérieur précisant les missions et le fonctionnement du secrétariat technique. Ces suggestions ont été partagées par **Abdellahi** lui-même avec tous les autres membres du comité ad-hoc qui n'ont pas pu assister physiquement à la réunion, pour que tout le monde puisse les voir et faire leurs commentaires, à travers un groupe Whatsapp créé à cette fin.

Le président a expliqué de manière exhaustive et détaillée, l'organisation et le fonctionnement du secrétariat technique de ITIE. Ces explications, ainsi que les discussions qui ont eu lieu autour des suggestions de **M.Abdellahi**, ont permis de finaliser l'article 10 du règlement intérieur du CN-ITIE.

Ensuite, les deux représentants des entreprises privées (TotalEnergies et MCM) **M. Abdellahi et M. Mohamed Nour**, ont proposé une simple modification qui ajoute plus de précision et d'explicité à l'article 11 du règlement intérieur, en décrivant la procédure de désignation des membres du GMP représentants les entreprises privées.

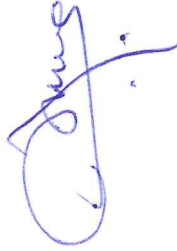
### Décisions

- Le draft du règlement intérieur sera présenté à un juriste qualifié afin d'avoir un point de vue juridique externe d'un spécialiste, avant qu'il ne soit validé et adopté par le GMP.
- Le troisième formulaire de validation (Résultats et impacts) fera l'objet de la prochaine réunion.

La prochaine réunion aura lieu le 26/09/2023

Fait à Nouakchott, le 20.09.2023

Le président de séance



Le secrétaire de séance

